

Comment Moché a-t-il osé briser les Tables de la Loi ?

Au terme des quarante jours d'étude au Mont Sinai, HKBH donne à Moché les Deux Tables de la Loi : « Lorsque D-ieu eut achevé de parler à Moché sur la montagne de Sinaï, Il lui donna les Deux Tables du Témoignage, Tables en pierre, écrites du Doigt de D-ieu », (Chémot, 31, 18). Avant qu'il ne descende, HKBH lui fait part de la faute du veau d'or, et de Sa volonté de punir les fauteurs. Après avoir prié et s'être assuré que HKBH avait abandonné son projet, Moché pris les Tables dans ses mains et descendit : « Moché retourna et descendit de la montagne, les Deux Tables du Témoignage dans sa main; les Tables étaient écrites des deux côtés, elles étaient écrites de l'un et de l'autre côté. Les Tables étaient l'ouvrage de D-ieu, et l'écriture était l'écriture de D-ieu, gravée sur les Tables », (32, 16-17). En s'approchant du camp, il aperçut le veau d'or et les danses, il jeta aussitôt les Tables et les brisa : « Et comme il approchait du camp, il vit le veau et les danses. La colère de Moché s'enflamma, et il jeta de ses mains les Tables, et les brisa au pied de la montagne », (Chémot, 32, 19). Quand bien même Moché décide de ne pas les transmettre aux juifs, n'aurait-il pas préférable de les abandonner sur la montagne ? Comment ose-t-il briser l'œuvre d'Hachem par excellence? Le Nom d'Hachem écrit par un être très primitif, un homme, est déjà interdit d'effacer : « Celui qui détruit l'un des saints et purs Noms par lesquels le Saint Béni soit-Il est appelé, se voit infliger la flagellation selon la Torah ... », (Rambam, Michné Thora, Yessodé Hathorah, 6) ; la Thora en effet ordonne de craindre Son Nom : « ... si tu ne crains pas ce Nom glorieux et redoutable : L'Eter-nel ton D-ieu ... », (Dévarim, 28, 58) ; jeter au feu un rouleau de la Thora est évidemment un blasphème, alors, quel sacrilège est-ce de détruire les Tables de la Loi, où Son Nom figure plusieurs fois, écrits et gravés par D-ieu Lui-même, avec Son propre « Doigt » !

Cependant, bien que Moché sache que certains ont fabriqué le veau d'or, il comptait transmettre les Louhot aux autres. Mais en voyant les danses devant le veau d'or, une ignoble idée l'effraya : le voyant s'approcher, les juifs viendraient à sa rencontre, et danseraient autour de lui en tenant les Louhot, et autour du veau ! Ils fêteraient ainsi le paganisme, ajouté au judaïsme, ou le judaïsme « enrichi » par le paganisme. La présence de Moché cautionnera ce syncrétisme, cette fusion de doctrines différentes, ces traits culturels d'origines différentes, et contradictoires. Ce spectacle satisferait bien les amoureux d'une concorde honteuse entre croyance et athéisme. Moché pour sa part a refusé de participer à cette mascarade, et a préféré briser les Louhot. Le message transmis est clair : le judaïsme ne supporte pas de syncrétisme. Il ne s'agit ni de commerce, ni de politique, ou de tout autre domaine qui se divise. La vérité est indivisible, comme D-ieu Lui-même, et une anse de mensonge transforme le concept général comme étant mensonger. Moché priva les juifs de cette « troisième voie » ; ils se trouvaient ainsi à la croisée du chemin, et devraient choisir entre le paganisme ou le judaïsme.

Ceci dit, il est pratiquement impossible qu'un peuple soit composé uniquement de justes, et le peuple juif aussi, a toujours toléré dans son sein des éléments qui ne furent pas Tzadikim. En fait, les pécheurs ne sont pas dispensés de faire les mitzvot, et nous devons les laisser faire : « Jéroboam ben Nébat, le roi idolâtre, doit aussi s'asseoir manger dans une Soukka », (Rambam, Missive au Yémen) ; « Celui qui ne respecte pas le Shabbat et qui vient prier dans une synagogue, ne doit pas y être renvoyé », (Rambam, Lettre de Kidouch Hachem). Mais

cela ne s'applique que si sa mitzva et ses fautes sont séparées, qu'il ne maîtrise pas son mauvais penchant, et qu'il faute à titre individuelle. Par contre cela ne s'appliquera pas pour celui qui cherche à pervertir la mitzva elle-même, ou cherche à déformer le judaïsme, ses lois ou ses bases philosophiques. Ces individus qui se regroupent, et crée un mouvement qui conteste les bases de la religion, doivent être déclarés hors-la-loi, à l'instar de Jacob, qui s'employa pour retirer à Esaü son droit d'ainesse, qui consiste à servir D-ieu dans le Temple. Qu'un tel individu soit le responsable au Temple serait un sacrilège, et est comparé à l'idole que le roi Ménaché a fait entrer dans le Hékhhal (Rois 2, 21, 7). En fait, il est défendu de déverser les eaux d'égout dans une source d'eau (Béhorot, 44, b) ; il est aussi interdit de vendre aux ennemis des matériaux aptes à la fabrication des armes (Avoda Zarah, 16, a).

Le peuple juif se trouvait souvent face à des syncrétismes, où il fallait choisir entre le vrai et le faux. A l'époque du premier Temple, le prophète Eliyahou s'adressa au peuple sur le Mont Carmel en ces termes: « Jusqu'à quand sauterez-vous sur les deux seuils (de la synagogue et de la maison du Ba'al) ? Si c'est D-ieu, allez après Lui; si c'est Ba'al, allez après lui! Le peuple ne lui répondit rien », (Rois, 1, 8, 21). A la construction du deuxième Temple, les samaritains cherchaient à participer à son culte, sans qu'ils ne possèdent les conditions requises, comme une généalogie depuis Aharon (voir Ezrah, 4, 1-3). Par la suite, d'autres mouvements syncrétistes recherchèrent une reconnaissance, comme les saducéens ou les béotussiens. Refoulé de l'honneur de siéger dans les tribunaux rabbiniques et celui de Jérusalem (Méguilat Ta'anit, 28 Tevet), qui fixent le début des mois et le calendrier, ils cherchèrent à se venger. Ils fixèrent alors d'autres dates pour les fêtes, comme celle de Chavouot, qui commencerait uniquement un dimanche (Ménahot, 65). Ils allumèrent, une nuit trop tôt, les feux du signal de l'apparition de la nouvelle lune, et trompèrent ainsi le peuple qui suivait fidèlement les Sages (Roch Hachanah, 22, b). Par la suite vinrent les chrétiens ; ils récupèrent ces idées erronées, et confondirent le judaïsme avec les marottes d'autres cultures ; la chose se répète plus tard avec les musulmans. Tous furent énergiquement refoulés par nos Sages, à l'instar de Moché qui brisa les Louhot. De nos jours, ce sont les juifs dits libéraux ou massortis qui pratiquent un syncrétisme.

Comment HKBH réagit devant le geste de Moché? Les tous derniers mots de la Thora sont d'une clarté manifeste : « Il n'a plus paru en Israël de prophète semblable à Moché, pour tous les prodiges redoutables que Moché accomplit avec une main forte, sous les yeux de tout Israël », (Dévarim, 34). L'action qu'a faite Moché avec sa « main forte sous les yeux de tout Israël » est la brisure des Tables de la Loi : « Je saisis les deux Tables, je les jetai de mes mains, et je les brisai sous vos yeux », (Dévarim, 9, 17 ; voir Shabbat, 87, a). Ainsi, Moché a reçu sa plus haute distinction d'honneur pour avoir pris son courage à deux mains, et pour avoir brisé les Tables de la Loi.